



BALAK (en Israël) 'HOUKAT (en diaspora)

www.OVDHM.com - info@ovdham.com - Israël 054.841.88.36 - France 01.77.47.66.22



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

Balak, roi de Moab, demande au prophète des nations Bilaâm, de maudire le peuple d'Israël. Bilaâm tente de le faire, mais chaque fois, au lieu d'une malédiction, c'est une bénédiction qu'il profère.

« Et Hachem ouvrit la bouche de l'ânesse, et elle dit à Bilâam : " que t'ai-je fait pour que tu m'aies frappé ainsi à trois reprises (chaloch régalm) ?" »

Rachi explique que l'ânesse demande à Bilâam comment penses-tu anéantir une nation (Israël) qui célèbre les trois fêtes de pèlerinage (Pessa'h-Chavouot-Soukot) ? En effet, l'ânesse fait une allusion au mérite qu'Israël acquerra dans le futur en se rendant trois fois par an au Beth-Hamikdash pour célébrer les fêtes.

Bien qu'il soit évident que les paroles de l'ânesse ont été dictées par Hakadoch Baroukh Hou il y a lieu de se demander **pourquoi l'ânesse emploie le terme « Régalm »** [allusion aux trois fêtes] **plutôt que « Péâimim »** [qui signifie fois ou reprises] ? Aussi, **quel est le mérite particulier des trois fêtes ?** Pourquoi ne pas mentionner une autre mitsva tel que le Chabat, Tsitsit ou encore les Téfiline?

PARACHAT 'BALAK LA JOIE RÉPARATRICE

La force de Bilaâm de **pouvoir maudire le peuple était sa connaissance de l'instant où Hachem se mettait « en colère »**. Une colère qui fut à l'origine due, à la **faute du veau d'or**. Bilaâm souhaitait invoquer la faute du veau d'or pour accuser Israël, afin que sa malédiction puisse prendre effet.



Comment est-ce que le mérite des trois fêtes a la capacité de réparer cette terrible faute?

Suite p2



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

PARACHAT 'HOUKAT COMMENT LA MORT CRÉE L'IMPURETÉ?

La Paracha commence par ces mots: **"Voici les décrets de la Thora etc..** » qui marquent le début des lois de la purification de l'homme impur. Le degré le plus élevé d'impureté qui existe dans la Thora est celui du mort. Il impurifie celui qui le touche, mais aussi celui qui se trouve dans la même pièce et aussi tout l'immeuble ce qui s'appelle 'Toumat Ohel' ! Plus encore, dans le cas où il n'y a pas de toit au-dessus du mort, la 'Toumha'/impureté montera jusqu'au ciel! L'incidence de cette impureté c'est que l'homme impurifié ne pourra plus se rendre au Temple de Jérusalem et s'il est Cohen, il ne pourra pas manger des sacrifices ou de la 'Trouma'. Aujourd'hui il n'existe pratiquement plus d'incidences si ce n'est pour le Cohen. En effet il lui est interdit de toucher un mort ou d'être dans la même pièce ou dans le même immeuble que lui. Cependant notre Paracha traite dans son début des lois de purifications de cette impureté. La première c'est de prendre **une vache ENTièrement rousse** : il ne fallait pas qu'elle ait 2 poils noirs sinon elle devenait impropre à la purification ! Autre loi concernant cette vache c'est qu'il était interdit **qu'elle ne porte AUCUN fardeau** tout au long de sa vie! Si ces conditions étaient réunies on faisait sa Ch'hita et on la brûlait entièrement en dehors de Jérusalem. Puis **on mélangeait ses cendres avec de l'eau de source jaillissante**. Du résultat obtenu on en **aspergeait l'homme impur** le 3^e et le 7^e jour de son impureté puis le 8^e jour il **se trempait au Mikvé et devenait PUR** !



Cette Mitsva de la vache rousse fait partie des décrets de la Thora dont l'homme n'a pas de compréhension. En effet il faut savoir que les cohanim qui participaient à la Mitsva se rendaient impurs (ils devaient se rendre au Mikvé le soir) tandis que celui qui était aspergé devenait pur! Le Or Ha 'Haim (19.1) pose une question sur cette Mitsva. **Pourquoi la Thora écrit-elle 'voici les décrets de la Thora etc.' Il aurait mieux fallu dire 'voici les décrets de l'IMPUR', ou les décrets de la 'VACHE ROUSSE' etc.. ?** Pourquoi faire dépendre les lois de pureté et d'impureté des LOIS DE LA THORA ? Il répond de manière extraordinaire que chez les non-juifs il n'existe pas de pureté et d'impureté. Lorsqu'ils touchent un cadavre, ils ne deviennent pas impurs. (Rambam Toumha 1.5) Tandis que chez nous on sera impurifié par le toucher ou par la présence d'un cadavre dans une même maison! Et il explique que c'est grâce au Don de la Thora au Mont Sinai que le peuple Juif s'est SANCTIFIÉ. Et justement à

cause de cette pureté, les forces négatives qui ont été créées dans ce monde veulent s'agripper à la Quédoucha! Tout le temps où l'homme est encore en vie cette impureté n'a pas les capacités d'agir contre lui, mais lorsque vient le jour de quitter ce monde alors toute l'impureté s'agglutine à son corps !

Le Or Ha 'Haïm donne une image formidable pour illustrer son enseignement. C'est comme **deux ustensiles, l'un rempli de miel, le second de sable**. Lorsque vient le moment de les vider et de les mettre en dehors de la maison, on verra très vite s'agglutiner dans la boîte qui a contenu du miel des milliers d'insectes, tandis que celle qui a contenu le sable attirera bien moins d'insectes !

De la même manière, **lorsqu'un Juif est appelé à monter au Ciel après 120 ans**, toute la Quédoucha qu'il a emmagasinée en lui va automatiquement attirer beaucoup d'impureté! **C'est la raison pour laquelle l'impureté de la mort est la plus forte d'entre toutes!** Une des preuves qu'il rapporte c'est qu'à la Sortie d'Égypte, la veille du départ on a sacrifié l'agneau Pascal. Et la Thora n'a exigé comme condition pour la Mitsva que d'être circoncit et qu'un gentil n'avait pas le droit d'en manger. Mais en ce qui concerne l'impureté du mort, rien n'est mentionné. On pouvait avoir été en contact avec un mort et malgré tout sacrifier l'agneau pascal ! Et pour cause! C'est que tant que la Thora n'a pas été donnée il n'y a pas d'impureté, car il n'y a pas encore de sainteté!

Et on peut nous rétorquer que d'après cette explication les Cohanim pourraient être plus laxistes et s'approcher d'un juif (mort) qui n'aurait pas vécu selon la Thora et les Mitsvots. En effet, d'après le Or Ah'Haim l'impureté dépend de la sainteté qu'a emmagasinée le juif durant sa vie! La réponse générale, c'est que même le juif le plus éloigné a à son actif des Mitsvot. Comme le disent nos sages : **tout juif est rempli de Mitsvot comme la grenade est remplie de graines**. D'ailleurs, il est rapporté qu'il est interdit pour ce Cohen d'entrer dans un cimetière non-juif. La crainte est qu'il se trouve peut-être enterré là un juif éloigné de tout judaïsme parmi les non-juifs. Et vis-à-vis de lui, le Cohen sera impurifié. C'est bien la preuve que cette impureté le 'collera' jusqu'à ses derniers jours! **C'est que la Néchama du Juif provient du Trône Divin. C'est le DÉCRET de la THORA!**

Rav David Gold ☎00 972.390.943.12



La Guémara (Pessa'him 118a) nous enseigne que « **Tout celui qui méprise les fêtes /moadim, c'est comme s'il servait des idoles** [avoda zara] ». La faute du veau d'or, faute d'idolâtrie, se prolongea pendant **six heures**. (voir Rachi Chémot 32 ;1) Notre calendrier compte **15 jours** de fêtes dans l'année (7 de pessah, 7 de soukot, 1 de Chavouot). Nous savons que chaque jour possède **24 heures**. Si nous multiplions ces **15 jours** de fêtes par **24 heures** on obtient un total de **360 heures....de fêtes**.

Dans les règles de Cacherout il y a un principe que l'on nomme « **batel be chichim/annulation par un soixantième** ». Si un aliment interdit s'est mélangé à un aliment permis, pour permettre le mélange, il faut que la quantité de l'aliment permis dépasse d'au moins soixante fois celle du mouton interdit. On utilisera ce même principe de « batel be chichim », pour pouvoir réparer, ou plutôt annuler la faute du veau d'or.

Pour noyer, oublier, **annuler ces 6 heures**, on devra les confondre dans **une quantité de temps de 60 fois plus grande**. Les **360 heures de fêtes**, seront le temps d'annulation de cette faute, et on comprend mieux la raison pour laquelle, c'est par le mérite des trois fêtes qu'Israël ne pourra pas être anéanti.

Toutefois pour devoir annuler cette faute dans un mélange soixante fois plus important, ce mélange devra être de la même nature.

Il est écrit au sujet de la faute du veau d'or : (Chémot 32 ;19) « *ce fut quand il approcha du camp et vit le veau, que la colère de Moché s'enflamma, il jeta les tables de ses mains et les brisa au pied de la montagne.* » Le Sforno explique que **ce qui a le plus perturbé Moché Rabénou dans la faute du veau d'or, ce sont les réjouissances et l'allégresse du peuple lors de la faute du veau d'or**. En effet Moché a brisé les tables qu'après avoir vu le peuple danser autour de l'idole.

Le pire dans cette faute, ce n'est pas la construction en soi du veau d'or mais la joie autour de cette idole. **Il faudra donc soixante fois plus de joie, pour pouvoir annuler ces six heures de joie !**

Donc c'est **une mistva d'un même enthousiasme où les Bnei Israël chantent et dansent, qui devra être utilisé pour annuler la faute**. C'est l'enthousiasme de la Kédoucha/sainteté qui déracinera l'enthousiasme de la Touma/impureté. C'est cette force d'égale intensité et opposée qui « cachérisera » cette faute.

Fêter les Mo'adim/les fêtes, représente la réparation de cette faute. En effet c'est le « **élé élohékha Israël/voici tes dieux Israël...** » (Chémot 32, 4) [écrit au sujet du veau d'or] qui sera annulé par le « **élé hem moadai/ce sont eux (les fêtes) Mes moments fixés** » (Vayikra 23 ;2) [écrit au sujet des fêtes]

L'allusion de l'ânesse faite à Bilaâm est la suivante : **tu souhaites anéantir un peuple en invoquant la faute du veau d'or, mais tu ne te rends pas compte que ce même peuple célèbre Mes trois fêtes de pèlerinage qui constituent une réparation de celle-ci.**

Le Chem mi Chemouel nous rapporte au nom de son père le AvnéNézer que **la célébration des trois fêtes symbolise et exprime mieux que toute autre mitsva** la différence entre le service de D.ieu accompli par Israël et celui des autres nations.

Un goy qui souhaiterait une vraie proximité avec D.ieu ne sera pas prêt à sacrifier les plaisirs de ce monde pour obtenir ce bénéfice. Par contre un juif, lui, sera prêt à **laisser de côté toutes ses possessions et occupations pour monter à Yérouchalayim, trois fois par an, en quittant les aises de son foyer, ses biens, ses terres pour accomplir la mitsva de pèlerinage**. Il peut gérer la difficile « logistique » qu'occasionnait cette montée en famille, avec tout le ravitaillement nécessaire et prendre une longue route. **Toutes ces incommodités étaient complètement éclipsées par la seule joie d'accomplir la mitsva.**

C'est ce qui caractérise la mitsva de la « **aliya la réguel** », la montée des pèlerins à Yéouchalyim, **tous s'y rendaient dans la joie et l'allégresse**, sans chercher à s'en faire dispenser, comme il est dit « *Je me suis réjouie*

lorsqu'on me dit "allons vers la Maison de D.!" » (Téhilim 122, 1)

Bilaâm le déclara plus tard dans ses « **bénédictions** », que la particularité d'Israël face aux nations, c'est **son**

empressement à accomplir la volonté de D.ieu, comme il est dit « *Voici, le peuple se lèvera comme une lionne et comme un lion il se dressera ...* » (Bamidbar 23 ;24). Rachi explique ce verset, « *lorsqu'ils se lèvent, le matin après avoir dormi, ils surmontent leur fatigue avec la force comme un lion pour se hâter "d'attraper" les Mitsvot de se vêtir du talith, réciter le Chéma et mettre les téfilines.* »

Cette joie et cet empressement à accomplir les Mitsvot protègent Israël de toutes malédictions et viennent réparer cette terrible faute de l'idolâtrie du veau d'or. Mais à contrario, ce manque de joie et d'empressement risque, à D. ne plaise, de les exposer aux malédictions comme il est dit : « *Parce que tu n'as pas servi l'Eternel. ton D.ieu avec joie et contentement de cœur* ». (Devarim 28, 47)

En d'autre terme, la force de notre peuple, c'est sa sim'ha dans l'accomplissement des mitsvot, plus particulièrement dans celle de la joie des fêtes. Une joie qui met en évidence notre désir et notre engouement d'obéir à la volonté du Créateur.

Le Maguid de Douvno explique à travers la métaphore suivante le reflet de la tristesse dans l'accomplissement des Mitsvot : Il y avait dans une ville deux commerces voisins, un de diamants et l'autre de matériaux de construction. Un jour, un livreur entra en peinant dans le magasin de diamants, tenant dans ses mains une boîte visiblement très lourde. Le propriétaire du magasin lui dit alors : « Tu t'es trompé d'adresse, ta livraison est destinée au magasin voisin. Ceux qui me livrent ne peinent pas, car le diamant est un matériel léger ». Le Maguid de Douvno nous enseigne par cette allégorie que celui pour qui la spiritualité est « lourde à porter », car il ne ressent aucune joie, ne sert pas Hachem représenté par le diamantaire dans l'allégorie. Le Service divin n'est pas censé nous attrister et il ne doit se réaliser que dans la joie.

Le manque de joie témoigne d'un manque de foi, celui qui sert D.ieu sans joie montre qu'il ne comprend pas le sens de ses actes et ne croit pas en leur utilité! Alors qu'être en état de joie marque notre gratitude envers Hachem. La joie n'est pas seulement un besoin psychologique ou spirituel, c'est aussi un des principes fondamentaux du service divin, comme le Rambam (Hilkhos Souka 8 ;15) nous dit : « *La Sim'ha que dégage un homme lors de l'accomplissement d'une Mitsva est un service important ; mais tout celui qui l'effectue (la mitsva) sans Sim'ha mérite un châtement...* »

La Sim'ha n'est donc pas un petit plus dans le service de Hachem, elle n'est pas non plus optionnelle, et son absence causera de terribles malédictions annoncées par la Torah. Une mitsva même accomplie minutieusement, mais sans Sim'ha, demeure incomplète. La Sim'ha ne vient pas embellir la mitsva, elle en constitue une partie intégrante. Elle est la condition sine qua non de la pratique religieuse ; sans elle, on en viendra probablement à abandonner la Torah (que D.ieu préserve).

La joie est un gage de fidélité. Pourquoi ? Parce que le Service dans la joie est le témoignage d'une adhésion intérieure, pleine et entière et vient éloigner toute supposition de veau d'or. On comprend ainsi les paroles prophétiques de l'ânesse « comment penses-tu anéantir une nation (Israël) qui fête dans la joie les trois fêtes de pèlerinage... »

Mordékhai Bismuth
Chabat Chalom



Savez-vous pourquoi?

À propos du fait d'embrasser la mézouza, la Guémara (Avoda Zara 11a) raconte qu'Onkelos, fils de la soeur de Titus (d'après certains d'Adrien) s'était converti. Le César avait envoyé une armée pour le convaincre de revenir vers les Romains. C'est l'inverse qui se produisit. Les messagers furent en admiration devant Onkelos qui les convainc alors de se convertir et ceux-ci ne retournèrent plus au château. Le César envoie alors un autre groupe de soldats pour essayer d'influencer son neveu mais eux aussi se convertissent et restent avec lui. La troisième fois, le César demande à ses hommes de ne pas discuter avec lui. Les soldats arrivent chez Onkelos et lui demandent de les suivre. Il accepte.

POURQUOI EMBRASSONS-NOUS LA MÉZOUZA?

En sortant de chez lui, il met la main sur la mézouza et l'embrasse. Intrigués, les soldats lui en demande la signification. Il leur répondit : « habituellement, les rois restent dans leur palais pendant que les gardes protègent leur maison. Tandis que dans le peuple d'Israël, c'est l'inverse. Nous restons à l'intérieur de la maison, pendant que notre grand roi nous protège. » Ils furent émerveillés et décidèrent aussi de se convertir au judaïsme. Le César arrêta alors de lui envoyer des soldats. J'ai vérifié et retrouvé que le Gaon de Vilna (Yoré Déa, chap 285) ramène cette histoire en référence et écrit : d'ici nous apprenons qu'il faut embrasser la mézouza.

Rabbi Meïr Mazouz Chlita (Bayit Nééman-Parachat Nasso)





Une vie saine selon la Halakha

Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita

ATTENTION À BIEN DIGÉRER!! (suite)



En principe, un **homme sain et fort** mangera deux fois par jour, mais les **gens faibles et les personnes âgées** prendront plusieurs petits repas, car la nourriture abondante affaiblit leur estomac. Celui qui veut rester en bonne santé ne mangera pas avant que son estomac ne se soit vidé de la nourriture antérieure.

Normalement, chez les gens sains qui mangent et se fatiguent moyennement, la **digestion complète d'un repas moyen dure six heures**, il

est bon de sauter un repas par semaine - si possible la veille de Chabat - pour laisser l'estomac se reposer et renforcer sa capacité de digestion.

Il est bon de **s'habituer à manger du pain (céréales) le matin**. Celui qui veut manger plusieurs sortes d'aliments commencera par ceux qui sont laxatifs ; ensuite, il fera une petite pause pour ne pas les mélanger avec les autres. De même, il consommera d'abord des aliments légers et digestes - par exemple, de la volaille avant la viande de boucherie, de la chair du petit bétail avant celle du gros bétail. Tout de suite après le repas, il mangera des aliments astringents (qui constipent), mais pas en grande quantité. Puisque la digestion commence dans la bouche sous l'effet du broyage par les dents et du mélange des sucs avec la salive, **aucun aliment ne doit être avalé sans mastication**, pour ne pas faire retomber sur l'estomac tout le poids de la digestion.

Concernant la boisson, **l'eau constitue pour l'homme la boisson naturelle et saine pour le corps**. Si elle est pure et claire, elle sert à maintenir l'hydratation du corps et à accélérer l'évacuation des déchets. On choisira de préférence de l'eau fraîche - qui désaltère et active la digestion - mais pas glacée au point d'éteindre la chaleur naturelle du corps. Celui qui est las et fatigué doit veiller, à plus forte raison, à ne pas boire de l'eau trop froide car, à cause de l'état de lassitude et de fatigue, elle pourrait, à D.ieu ne plaise, échauffer et faire fondre dangereusement la graisse du cœur. **Même si l'eau est bonne pour la santé du corps, il ne faut pas en abuser**. On ne doit pas en boire juste avant le repas, pour ne pas refroidir l'estomac et perturber la digestion. On pourra prendre un peu d'eau mélangée à du vin pendant le repas, puis boire modérément quand le processus de digestion aura commencé. Pour ne pas refroidir le foie, il ne faut pas boire de l'eau en sortant des bains publics ni, a fortiori, à l'intérieur...

Extrait de l'ouvrage « Une vie saine selon la Halakha »
du Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita
Contact ☎00 972.361.87.876



Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent...

Il est écrit à propos des Tsitsit, « *Ce sera pour vous un Tsitsith, vous le verrez, vous vous souviendrez de toutes les Mitsvot de Hachem...* » (Bamidbar 15 ; 39)

Rachi, sur ce verset, nous informe que la guématria du mot Tsitsith est 600, auxquels on ajoute les 8 fils et enfin les 5 nœuds, soit un total de 613. Le Baal Hatourim ajoute que **la Mitsva de Tsitsith équivaut aux 613 Mitsvot**.

Le verset nous indique ici que **le fait de porter le Tsitsith va nous aider à nous souvenir de toutes les Mitsvot à accomplir**, ce qui nous évitera de tomber dans la faute. En quelque sorte le Tsitsith est un « garde-fou », un « pense-bête »... Le port du Tsitsith nous permettra donc de nous rappeler les 613 Mitsvot afin de ne pas tomber dans la faute, mais qu'est-ce que cela signifie au juste ? **Je le porte et je suis tranquille ? Protégé ?**

Le 'Hafets 'Haïm nous répond grâce à la parabole suivante : Un homme riche qui possédait de beaux jardins, avec une multitude d'arbres, de plantes, de fleurs, d'animaux... devait partir en vacances. Afin d'assurer l'entretien de ses jardins, il engagea donc un homme devant veiller sur ses biens en son absence. Le propriétaire **donna des consignes strictes à son employé**, des tâches à accomplir, et pour qu'il se souvienne de tout, **il les écrivit sur papier**.

Après deux semaines de vacances, notre cher propriétaire rentra chez lui, et fut **choqué en voyant l'état de ses jardins**. Il s'en alla donc immédiatement demander des explications à son employé. Celui-ci lui rétorqua « royalement » que chaque matin, midi et soir, **il avait lu scrupuleusement le pense-bête** que celui-ci avait laissé avant son départ. **Mais il n'avait fait que le lire...**

Hachem nous a donné des lois. Le simple fait de porter les Tsitsioth en représente le compte total et nous rappelle donc tout au long de la journée notre devoir envers Hachem. **Mais le simple fait de les porter et de se souvenir de ce que l'on doit faire suffit-il ?** Cela représente-t-il une dispense ? Pour se souvenir, **il faut déjà savoir de quoi on parle, c'est pour cela que nous avons le devoir d'étudier les lois**, afin d'être capables de les appliquer.

A partir du moment où nous sommes instruits, « *vous vous souviendrez* » nous évoque quelque chose de concret. Et nous pourrions dès lors utiliser ce « pense-bête » afin de réaliser les mitsvot de la Torah et de nous protéger de notre Yetser Hara'.

Béezrat Hachem que nous utilisions les Tsitsioth comme « pense-savant », afin qu'ils nous aident à évoluer et à servir Hachem de tout notre cœur, de toute notre âme et de tout notre corps.



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

QUI SERA LE DIXIÈME?

Le Rav Moché Aaron Stern *zatsal*, alors qu'il n'était âgé que de huit ans, tomba gravement malade. Son père convoqua les meilleurs médecins, se tourna vers les rabbins, récita des Psaumes pour sa guérison, et finalement dit à son fils: "Regarde, tout le monde agit pour hâter ta guérison sauf toi!"... L'enfant demanda: "**Que dois-je faire?**" Et son père répondit: "Prends **sur toi d'accomplir un bon acte dès que tu seras guéri**". L'enfant accepta et demanda: "Quoi par exemple?" Le père lui suggéra: "**Si tu guéris, prends sur toi de toujours t'efforcer de prier avec un minyan**". L'enfant promit et guérit. Il respecta sa promesse et devint un grand sage de la Torah craignant D. profondément. Il devint directeur spirituel de la Yéchiva Kaménitz. La Yéchiva grandit, ils projetèrent d'agrandir son bâtiment et le Rav reçut la mission de partir aux Etats-Unis afin de récolter des dons pour aider la Yéchiva. Il accepta sa mission et prit contact avec une agence de voyage. **Il demanda s'il y aurait un minyan dans l'avion**. On lui répondit: "Rav, ici, c'est une agence de voyage et non un centre d'organisation d'offices religieux... En général, **il y a un minyan mais nous ne pouvons pas vous le promettre**. Si les conditions climatiques ne le permettent pas, les voyageurs doivent rester assis à leur place. Pour être honnête avec vous, il n'y a pas toujours un minyan". S'il en est ainsi, il ne pourrait pas voyager. Ils lui dirent: "**Nous pouvons vous proposer un vol avec une escale à Amsterdam à l'aube**". Il vérifia si cela lui laissait le temps de prier en minyan avant d'accepter cette formule. L'avion atterrit à Amsterdam. Il avait deux bonnes heures devant lui. Il prit son Talith et ses Téfilines puis sortit de l'aéroport pour se rendre vers l'autoroute. Il attendit en regardant passer les voitures qui défilaient devant ses yeux... Soudain, une voiture s'arrêta. Le chauffeur lui demanda: "Rav, où allez-vous?" "**Je cherche un minyan pour l'office du matin**". "Rav, je vous en prie, montez", dit le chauffeur d'un ton aimable. Il s'avéra qu'il était Juif et qu'il habitait dans la banlieue d'Amsterdam. Tous les matins, il se rendait à Amsterdam pour l'office du matin avant de se rendre à son travail. En quelques minutes, ils se retrouvèrent dans la périphérie

de la ville, s'arrêtèrent dans une ruelle, le chauffeur sortit de la voiture et indiqua au Rav de descendre vers un appartement se trouvant au rez-de-chaussée. Le chauffeur ouvrit la porte au Rav et il pénétra à l'intérieur d'une minuscule synagogue. Huit hommes attendaient déjà pour commencer l'office en minyan... **Il pria avec le minyan**, puis à la fin de l'office, le chauffeur termina la mitsva qu'il avait commencée en raccompagnant le Rav à l'aéroport. Quand le directeur spirituel de la Yéchiva de Kaménitz racontait cette expérience, son regard s'illuminait. Il disait: "**Rendez-vous compte: huit hommes se sont levés de bonne heure pour se rendre à la synagogue afin de prier en minyan. La neuvième doit arriver de la banlieue proche, comme d'habitude. Mais qui sera le dixième? On leur envoya un Juif d'Israël en transit pour les Etats-Unis!**"... Car, "**l'homme qui désire s'engager dans une certaine voie, on l'y conduit**". Ce principe est écrit dans la Guémara (Makot 10B), dans notre paracha concernant Bilaam ben Béor. L'Eternel ne voulait pas qu'il se rende à Midiane afin de maudire Israël. Il lui dit: "**Ne pars pas avec eux!**" Toutefois, quand Bilaam exprima son désir ardent de partir avec eux, l'Eternel lui dit: "**Lève-toi et pars avec eux**", (22-20). Un ange de miséricorde tenta de l'en empêcher en mettant des obstacles sur son chemin. Cependant, quand Bilaam lui dit: "**Et maintenant, si cela te déplaît (comme s'il ne savait pas que c'était le cas), je m'en retournerai**". L'ange lui rétorqua: "**Pars avec ces gens**". Car, "**l'homme qui désire s'engager dans une certaine voie, on l'y conduit**". Pour le bien ou le pire. Ce fut le cas pour le directeur spirituel de la Yéchiva de Kaménitz pour la prière et il mérita d'accumuler des mérites en complétant le minyan de l'office du matin tandis que Bilaam fut conduit à sa perte.

Rav Moché Bénichou



LA DEUXIÈME CLÉ EST L'ÉCOUTE.



L'écoute: A quoi sert de parler, si je ne peux écouter l'autre. De la même manière que nous prenons plaisir à parler de nous, de la même façon, nous devons nous intéresser à ce que l'autre a à dire et l'écouter activement. Nous apprendrons plus tard ce que cela signifie.

Hashem nous a donné des sens pour capter le monde physique. Ce n'est qu'à travers eux que nous pouvons communiquer avec lui. Cependant, tant que nous ne les utilisons pas de manière active et consciente, nous ne pouvons pas vraiment capter le monde, les gens de manière concrète. Exemple : *Nous pouvons passer à côté d'une chute d'eau sans y prêter une attention particulière ou nous y attarder et profiter de la qualité de ce moment, de ce que nous voyons, ressentons etc... La différence ? L'un a vécu quelque chose, l'autre est passé à côté.* Il en est de même pour l'écoute. Elle nous permet de communiquer avec autrui, de partager quelque chose **de vrai** avec celui-ci. Cependant, il est important de distinguer le fait de l'entendre et celui de l'écouter. En effet, nous pouvons entendre une multitude de bruits en même temps, et ce, du fait que cela ne nous demande aucune concentration. En effet, la capacité d'entendre est liée à notre subconscient, nous n'avons pas besoin de prendre le contrôle de quoi que ce soit pour entendre. A l'inverse, il est impossible d'écouter deux personnes parler en même temps, du fait que l'écoute est liée à la partie consciente de notre cerveau, elle demande concentration et considération pour capter le message reçu.

Définition : L'écoute est une intention particulière à un bruit qui va se transformer en quelque chose rempli de sens.

Tant que nous n'écoutons pas véritablement quelqu'un, nous ne pouvons pas vraiment le comprendre. A l'inverse, **plus on se concentre sur les paroles de quelqu'un, plus nous pouvons comprendre son intention et la signification cachée de ses paroles.**

Rav Boukobza ☎054.840.79.77
✉aaronboukobza@gmail.com



Peut-on étendre une bâche pendant Chabbat pour se protéger du soleil ?

Il est interdit d'étendre une bâche pendant Chabbat, car on enfreindrait l'interdit de construire une tente. Il faut savoir que si au moment où on l'étend on le fait dans l'intention de la laisser pour toujours on enfreint un interdit de la Torah, et si cela est provisoire on enfreint un interdit de nos sages. (Yalkout Yossef Chabbat vol.2 p. 527 et 530)

Peut-on déplacer un ventilateur pendant Chabbat ?

Il est permis de déplacer un ventilateur en marche pendant Chabbat en faisant attention que la prise ne se débranche pas lors du déplacement (il sera recommandé d'utiliser une rallonge assez longue). Il est conseillé de placer un papier sur les boutons du ventilateur sur lequel il est écrit « Chabbat » afin de ne pas arriver à augmenter ou baisser sa puissance par inadvertance. (Yalkout Yossef Chabbat vol.2 p. 423)



Est-il permis de déclencher ou d'arrêter le système qui fait pivoter le ventilateur ?

Si le système qui fait pivoter le ventilateur est une sorte de bouton qui le bloque ou débloque, il sera permis de le toucher, car il est mécanique. Par contre si ce système se fait à l'aide d'un fil que l'on tire il sera interdit de le toucher pendant Chabbat, car cela déclenche ou arrête un moteur qui fait pivoter le ventilateur.

Peut-on faire Nétilat Yadaïm avant de manger du pain avec l'eau de la mer ?

On ne pourra pas faire Nétilat dans un Kéli avec l'eau de la mer du fait qu'elle ne peut être bue par un chien. Par contre on pourra tremper ses mains dans la mer et réciter la bénédiction de « 'Al Nétilat Yadaïm ». Si on s'est trompé et qu'on a dit « Al Tévilath » à la place de « Al Nétilat » on sera quitte de la bénédiction. (Yalkout Yossef simane 160 Séif 18)

Est-il permis de bronzer pendant Chabbat ?

Il est permis de s'asseoir au soleil pour bronzer par contre on fera attention à ne pas rester trop longtemps, car cela provoque du mal et il est interdit de se faire du mal pendant Chabbat. ('Hazon 'Ovadia Chabbat vol.5 p.26)

Est-il vrai qu'il est recommandé que le mari prépare les bougies de Chabbat ?

Oui, car en préparant les bougies de Chabbat, l'homme participe lui aussi aux préparatifs de Chabbat et il aide à l'accomplissement de la Mitsva de l'allumage des bougies en son honneur. Le Rav Pinkous Zatsal (Parchat Bé'alotécha) rapporte la Guémara dans le Traité de Chabbat 23b qui dit « Tout celui qui s'habitue aux lumières méritera des enfants érudits », et il explique que de même que le moment où la mère allume les bougies est un moment propice de prières pour mériter d'avoir des enfants érudits en Torah, ainsi quand le père prépare les bougies il peut lui aussi prier pour cela.

Est-il permis de porter pendant Chabbat des lunettes qui foncent au soleil ?

Il est permis de porter des lunettes qui foncent au soleil pendant Chabbat et il n'y a pas d'interdit de colorer. Car tout l'interdit de colorer Chabbat est si on teint une tenture ou des fils comme on le faisait au Michkane. Par contre la teinte des verres vient d'un produit qui se trouve sur le verre et qui est sensible aux rayons du soleil. ('Hazon 'Ovadia Chabbat vol.5 p.23)



Participez et posez vos questions au Rav Avraham Bismuth par mail ✉ab0583250224@gmail.com



Vous appréciez «La Daf de Chabat» et désirez faire partie des abonnés ou participer à son édition, veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

Retrouvez-nous sur www.OVDHM.com

Ne pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la téfila et la lecture de la torah
VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA